

CPE

Contrat de Performance Energétique

Saint-Etienne Métropole (42)



Objectif de performance énergétique : - 40 %

Durée : 10 ans

Investissement : 514 200 € TTC

Type de CPE : Fournitures et services

Société de Services d'Efficacité Energétique :
SPIE Sud-Est

Assistant Maître d'Ouvrage : SIEL

Etude préparatoire

Contractualisation

Travaux

Exploitation

Janv. 2011
Lancement du CPE

Depuis Sept. 2012

Description et Spécificité du CPE :

Le CPE du musée d'art moderne de Saint Etienne Métropole participe directement aux objectifs de réduction des consommations d'énergie de la Communauté d'agglomération pour le territoire dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial engagé en octobre 2008.

Initié par le SIEL le choix s'est porté sur le musée d'art moderne après un diagnostic de performance énergétique mené en 2009 et une étude énergétique globale conduite avec le syndicat. Dans ce bâtiment ouvert au public 365 jours par an et qui abrite des œuvres nécessitant une double stabilité (température et hygrométrie), les équipements thermiques vétustes, sans gestion technique centralisée, s'avéraient insuffisants pour assurer le confort des visiteurs et préserver les œuvres tout en réduisant les consommations d'énergie.

Saint-Etienne Métropole souhaitait pouvoir compter sur un engagement dans la durée, sur les économies d'énergie engendrées par la rénovation des équipements, mais aussi sur l'atmosphère pour la conservation des œuvres et, pour finir, sur le confort des visiteurs et des salariés.

Ce CPE concerne la rénovation des systèmes énergétiques du musée sans intervention sur le bâti. Il vise à optimiser les performances grâce au suivi et à la maintenance des équipements, en s'engageant sur des économies d'énergie dans la durée. Concernant l'électricité, l'éclairage et la bureautique sont hors contrat.

Type de bâtiments :

Un bâtiment :

- Musée d'art moderne de Saint-Etienne Métropole (4 000 m²)

Bilan 2013 :

- L'économie d'énergie finale a atteint 56,78 % sur le périmètre contractuel (42,5 % sur l'ensemble du site).
- La baisse des émissions de CO₂ a atteint 67,9 % sur le périmètre contractuel (56,2 % sur l'ensemble du site).

La performance énergétique ayant dépassé le seuil de déclenchement du bonus (41,556 %) ; SPIE a bénéficié d'une gratification à hauteur des 2/3 de la surperformance = 7 141 €.

Actions d'économie d'énergie :

Réalisation d'actions fortes d'amélioration de la performance énergétique sans aucune intervention sur le bâti, avec la conception d'un système de chauffage et de climatisation plus économe :

- Remplacement des équipements de production énergivores par une pompe à chaleur air/eau couplée à deux chaudières à gaz ;

- Mise en place d'un récupérateur de chaleur sur les installations de traitement d'air ;
- Amélioration de la régulation grâce à un système de gestion centralisée ;
- Optimisation de la gestion du conditionnement d'air, de la température et de l'hygrométrie.

Les économies engendrées ont permis de financer des travaux de rénovation de l'éclairage avec un double objectif d'économie et de performance.

Economies attendues et garanties :

- 40 % d'économies chaque année par rapport à une consommation annuelle de référence.

Le contrôle des résultats est assuré par le SIEL pendant toute la durée du contrat.

Le triple objectif d'amélioration de la conservation, du confort du public et d'économies d'énergie se traduit par la garantie, dès 2013, et sur une durée de 8 ans, de 46 % d'économies sur la consommation énergétique du chauffage, de la ventilation et de la climatisation du musée.

La redevance annuelle versée au prestataire est de 13 000 € et correspond à la maintenance des équipements et au suivi du contrat.

Si les objectifs ne sont pas atteints, la Communauté d'agglomération assume 1/3 des coûts et SPIE en assume les 2/3. S'ils sont dépassés, la Communauté d'Agglomération profite de 1/3 des «bénéfices» et SPIE des 2/3.

Les économies prévisionnelles sont estimées à 260 k€ sur la durée du marché (19 k€/an pour l'approvisionnement, 7 k€/an pour la maintenance (P2 + P3)).

Mesures et vérifications :

Concernant le suivi des mesures, le système IPMVP (international performance measurement and verification protocol) option C a été mis en place. Ce plan de mesure inclut l'installation de sous-compteurs permettant de vérifier au plus juste les économies d'énergie réalisées. Il s'agit du premier plan de mesure IPMVP audité et validé par le représentant d'EVO en France (IFS2E). Le suivi des mesures et vérifications est à charge de SPIE pendant les dix ans du contrat, sous le contrôle du SIEL.

Plus d'informations :
www.cperhonealpes.org

avec le soutien de :

Saint-Etienne Métropole
Marc Gallet - Service Patrimoine
m.gallet@agglo-st-etienne.fr
Tél - 04 77 49 55 05



Mise à jour : janvier 2015

CONTACT